

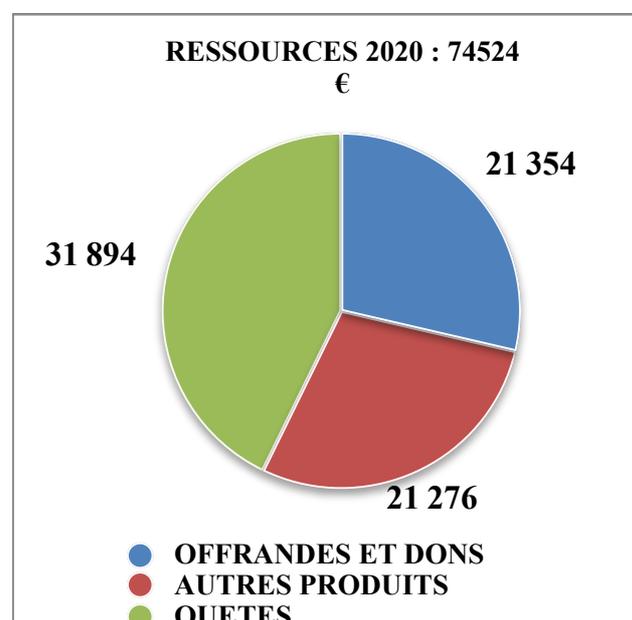
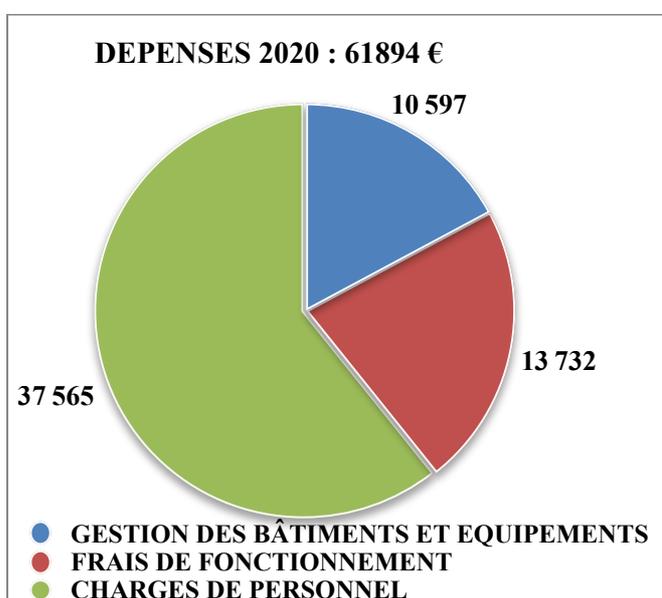
DEPENSES

En 2020, pour assurer sa pastorale, la Paroisse de Plaisir a dépensé 61 894 €, dont 37 565 € en salaires et charges pour rémunérer les prêtres, la secrétaire paroissiale, ainsi que la femme de ménage (51256 en 2019) soit 13 691 de réduction dont 8 000 au titre des aides "Covid" pour les salariés et 5 000 au titre des prêtres.

Les frais de fonctionnement, en augmentation exceptionnelle en 2019, sont cette année : 13 732 € (23 709 € en 2019) réduits par les effets du Covid19.

Les dépenses de chauffage, d'éclairage et d'entretien du presbytère, de la salle paroissiale et de l'église sont en diminution à 10 597 € (11 662 € en 2019).

Comme les années précédentes, il n'y a pas eu de dépense d'investissement prise en charge par le Diocèse



RECETTES

Les quêtes sont en réduction (Covid19) à 31 894 € contre 46 680 € en 2019, (les quêtes par monétique en carte bancaire sont en progression : 5 470 €).

Les dons (obsèques, mariages, baptêmes, offrandes diverses,...), sont stables à 21 354 € (21 286 € en 2019).

Les autres recettes dont les inscriptions au catéchisme et les cierges particulièrement ont augmenté à 21 276 € (19 543 € en 2019)

Ces comptes présentent un résultat positif de 12 471 € pour financer des travaux en 2021.

Le Denier de l'Eglise est en progression à 56 196 € (2019 : 54 049 €), le Diocèse pourra le reverser à des paroisses en difficultés financières et il a reversé une partie de l'augmentation aux paroisses qui s'efforcent de mieux collecter le denier.